



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Cazerne

30130 Pont-Saint-Esprit

☎ 04.66.39.43.09

AIDES FACULTATIVES

Conditions à remplir pour étude du dossier :

Etre Spiripontain

3 mois de délais entre 2 demandes

DEMANDES POSSIBLES SUR FACTURES SUIVANTES :

Loyer – Eau – Gaz – Electricité – Assurances – Voyage scolaire – Activités Sportives – Centre de Loisirs – Cantine (uniquement pour maternelle et primaire)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES

⇒ **Carte d'Identité – Livret de Famille – Carte de Séjour**

⇒ **Ressources de toutes les personnes vivant sous le même toit :**

- . Salaire – Retraite – Indemnités Journalières – Pension d'invalidité
- . Notification et dernier avis de paiement de Pôle Emploi
- . Pension Alimentaire perçue
- . Notification récente de la CAF ou de la MSA

⇒ **Charges mensuelles :**

- . Electricité
- . Gaz
- . Eau
- . Téléphone (Fixe – Internet - Portable)
- . Assurance (Maison – Voiture - Mutuelle)
- . **Bail obligatoire pour toute première demande**
- . Dernière Quittance de Loyer OU mensualité de crédit si accession à la propriété
- . Pension alimentaire versée
- . Impôts (Sur le Revenu – Taxe Habitation – Taxe Foncière)
- . Crédits en cours – Dettes – Dossiers de Surendettement

⇒ **Fournir le R.I.B de votre Propriétaire – Assureur – Association Sportive – Etc ...**

⇒ **Si vous avez eu une aide par ailleurs, veuillez-nous en fournir la preuve**

⇒ **Enfant(s) à charge de plus de 16 ans, Certificat de Scolarité – Contrat d'Apprentissage ...**